

Ferolle Point (Terre-Neuve)

Phare

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le phare de Ferolle Point (Terre-Neuve) et les bâtiments qui y sont rattachés ont été construits dans le cadre de travaux en régie interne réalisés entre 1912 et 1914 par le ministère fédéral de la Marine et des Pêcheries, d'après les plans de la direction de l'ingénierie et sous l'autorité de l'ingénieur en chef William P. Anderson. Bien que les bâtiments adjacents ont été modifiés et remplacés au fil des ans, le phare demeure pratiquement inchangé et sert encore d'aide à la navigation dans le couloir de navigation du détroit de Belle-Isle. Transports Canada (Garde côtière canadienne) en est le ministère gardien. Veuillez vous référer au rapport du bâtiment 88-112 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le phare de Ferolle Point a été désigné édifice fédéral du patrimoine «reconnu» en raison de l'intérêt qu'il représente sur le plan historique, de la qualité de sa conception fonctionnelle et de son exécution et de la place privilégiée qu'il occupe au sein de son environnement.

Sa construction est associée à l'économie florissante du Canada au début du XX^e siècle et à l'importance croissante de la voie de transport nordique vers la Grande-Bretagne par le détroit de Belle-Isle avec l'apparition des navires à vapeur. Le phare a été construit et entretenu par le gouvernement canadien avec l'autorisation du gouvernement terre-neuvien.

La mise en œuvre du béton armé suivant un plan hexagonal crénelé est un bon exemple encore intact de la technologie utilisée pour la construction des premiers phares en béton au Canada et l'une des variantes les mieux réussies de la conception des phares à cette époque. La qualité des matériaux et de l'exécution ainsi que l'adéquation de la conception est démontrée par l'utilisation ininterrompue du bâtiment au fil des ans.

Le phare est l'élément dominant du lieu et un point de repère pour les navires commerciaux et les pêcheurs de la région.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare est défini par sa forme et ses matériaux extérieurs, sa fonction et sa relation avec son environnement.

Le phare est un bâtiment hexagonal de 12,5 m de hauteur reposant sur un socle en béton de 6 m sur 6 m, avec des contreforts de section décroissante à partir de la base qui s'évasent au sommet pour former des consoles supportant la base circulaire de la lanterne. Cette dernière, avec son dôme en métal, donne au phare une hauteur totale de 15,5 m. Le phare ne comporte pas d'ornementation, à l'exception d'un petit porche au toit à pignons à l'entrée, de deux fenêtres rectangulaires dans le fût et d'un encorbellement composé de deux bandes étroites au sommet. C'est un bâtiment aux proportions élégantes et aux lignes épurées.

.../2

Ferolle Point (Terre-Neuve et Labrador)

Phare (suite)

La qualité de la conception et de la construction d'origine ainsi que l'entretien régulier ont permis à ce phare de demeurer essentiellement intact. Il est recommandé que cette approche continue d'être privilégiée. Dans le cas où des détériorations plus importantes se produiraient, les connaissances actuelles au sujet de la réparation et de la conservation du béton historique devraient être utilisées. La forme et la fonction de base du phare devraient être conservées telles quelles.

La relation entre le phare et les autres éléments bâtis du lieu a évolué au fil des ans. Bien que ce processus puisse se poursuivre, la relation visuelle traditionnelle entre le phare et ces bâtiments secondaires devrait être respectée.

1990.11.08

(8528)